



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 28/12/2023

ID : 028-212800130-20231228-2023_931-DE



MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU 28700

DÉCISION N° 931 du 28/12/2023.

NOMENCLATURE N° 3-3 (Locations).

RÉVISION DU LOYER DE L'IMMEUBLE 2 IMPASSE DE LA COLONIE

- Vu le bail de location signé le 25/10/2018.

Il est procédé à la révision du loyer de l'immeuble situé 2 impasse de la Colonie dans les conditions suivantes avec effet au 01/01/2024.

FORMULE :
$$\frac{\text{Loyer} \times \text{IRL } 3^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2023}{\text{IRL } 3^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2022} = \frac{334,06 \times 141,03}{136,27} = 345,72 \text{ €}$$

Le nouveau loyer mensuel au 01/01/2024 est fixé à la somme de 345,72 €.

Aunay-sous-Auneau le : 28/12/2023

Le Maire,



Robert DARIEN